



Note aux professionnels

Programmation culturelle 2020

Réception des propositions artistiques du 01.06.2019 au 30.07.2019

Pièces à joindre IMPERATIVEMENT au dossier :

(seuls les dossiers complets seront étudiés)

1. **Dossier de présentation du spectacle** (incluant dossier de presse le cas échéant)
 2. **Informations administratives** (statut juridique de la compagnie/groupe, N° SIRET, N° Licence, etc.)
 3. **Fiche technique du spectacle/concert**
 4. **Conditions tarifaires**
IMPERATIF : détailler coût artistique, coût technique (matériel, technicien) et VHR
(Déplacements = barème Urssaf / défraiements hébergement et repas = tarif SYNDEAC)
- **Autonomie technique** : Le PRODUCTEUR fournit le matériel et la prestation technique indispensables à la réalisation de la proposition artistique. L'ORGANISATEUR ne dispose pas de salles équipées, seules les propositions « clés en mains » sont étudiées.
- **Logistique accueil** : Le PRODUCTEUR recherche et réserve les moyens de transport, hébergement, repas... L'ORGANISATEUR prend en charge les frais liés à l'hébergement et aux repas au tarif Syndeac (détaillés dans la proposition tarifaire).
- **Transport** : La Communauté de communes du Piémont Cévenol est composée de 34 communes, son siège est situé à QUISSAC (30260), à environ 1 heure des gares de : ALES, MONTPELLIER et NIMES, le PRODUCTEUR prévoit en conséquence les moyens de transport utiles ses déplacements.

PRODUCTEUR= Compagnie, groupe

ORGANISATEUR= Communauté de communes du Piémont Cévenol

Contact : spectacle-cinema@piemont-cevenol.fr